

QUELQUES REGLES POUR BIEN PROFITER DE LA FORÊT

o Garez-vous sur les espaces appropriés. Ne bloquez ni les voies dédiées à l'intervention des secours, ni les voies consacrées au travail des forestiers. De même, ne vous garez pas devant un dépôt de bois, car un camion peut venir charger à tout moment.

o Optez pour une tenue voyante et ne pénétrez pas dans les zones d'exploitation forestière ni les zones de chasse.

o Les parcelles de jeunes semis ou en régénération sont interdites à la cueillette, vous écraseriez les jeunes pousses, l'avenir de la forêt.



**j'aime
la forêt**
ensemble,
protégeons-la !

Consulter la charte du promeneur sur onf.fr

FORET DOMANIALE D'ORLEANS : UN NOUVEAU PLAN DE CIRCULATION



La plus grande forêt domaniale de France est traversée par 1100 km de route. Environ 10% du réseau est ouvert à la circulation publique sur l'ensemble des quatre massifs (Orléans, Ingrannes, Châteauneuf, Les Bordes). Après deux ans de concertation avec les collectivités territoriales, le plan de circulation a été revu. A partir du 5 mai 2018, certaines routes seront fermées à la circulation automobile, une nouvelle sera ouverte.

OFFRIR AU PUBLIC DE BONNES CONDITIONS D'ACCÈS AU MASSIF FORESTIER

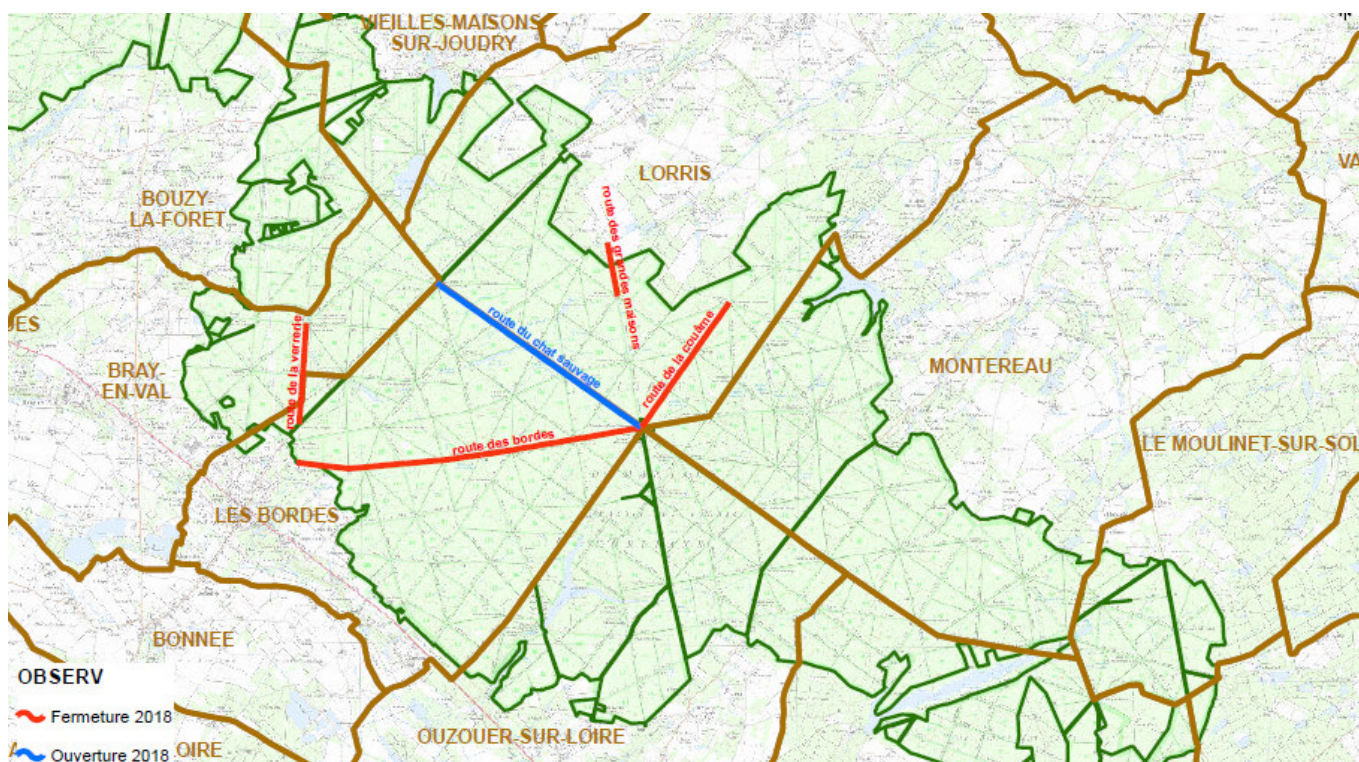
Dans un souci d'optimiser les moyens consacrés à l'entretien de la voirie, l'ONF a décidé d'élaborer un nouveau plan de circulation en forêt domaniale. Il s'agit de garantir de bonnes conditions d'accès au massif des Bordes et de mettre à jour le plan de circulation en lien avec les évolutions de la société : besoin de tranquillité du promeneur, de la faune face à une pression plus forte du public en forêt, de nouvelles pratiques qui demandent de partager l'espace...

Amorcée en 2016, cette réflexion avait pour objectifs d'assurer la sécurité des automobilistes de façon satisfaisante tout en permettant l'accès aux principaux sites d'accueil, après avoir identifié les points d'intérêt et ceux délaissés par les usagers.

Il prévoit:

- **la fermeture de la route forestière des Bordes** (de la parcelle 309 au carrefour de la Résistance) ;
- **l'ouverture de la route forestière du Chat sauvage** (du carrefour de Sully au carrefour de la Résistance) ;

- la fermeture partielle de la route forestière de la Couâme (du carrefour de la Résistance jusqu'au carrefour de l'Inspecteur) ;
- la fermeture de la route forestière des Grandes Maisons sur une longueur de 0.8 km depuis le carrefour des Grandes Maisons en direction du nord (au-delà et jusqu'à la route départementale RD 961, la route forestière des grandes Maisons reste ouverte à la circulation publique pour la desserte des propriétés privées) ;
- la fermeture de la Route de la Verrerie.



Les fermetures de routes seront matérialisées par la **mise en place d'une signalétique dédiée** : panneau réglementaire type B0 indiquant l'interdiction de circuler. Dans certains cas, des barrières matérialiseront la fermeture des routes (mais un panneau B0 seul suffit à interdire l'accès).

Contact presse :

Gilles Deboisse Tél. 02 38 85 14 07 Port. 06 24 66 02 54
mail : gilles.deboisse@onf.fr

L'ONF investit plus de 350 milliers d'euros chaque année pour l'entretien courant du réseau routier (ouvert et fermé) de la forêt domaniale d'Orléans et bénéficie chaque année du soutien du Conseil départemental sur le réseau ouvert

Agence Val de Loire
Parc technologique Orléans Charbonnière
100, boulevard de la Salle - BP 22
45760 BOIGNY-SUR-BIONNE